

LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

◀ UN EMPLOYÉ EST REEMBAUCHE SUR ORDONNANCE de la Commission de relations ouvrières. Pour la première fois dans le district de Québec, on a obligé une compagnie d'autobus de Montmorency à reprendre un de ses chauffeurs congédié sans justification, et cela par une ordonnance de la Commission des relations ouvrières...

◀ UN PROJET DE LOI permettant aux veuves et aux célibataires de sexe féminin de recevoir, à partir de 60 ans, une pension semblable à celle versée aux gens âgés de 65 et 70 ans, sera soumis au parlement provincial.

◀ LA PLANIFICATION ET LE DIRIGISME ECONOMIQUE semblent être, de l'avis de toutes les organisations syndicales, un des moyens à employer pour remédier au chômage qui cette année a fait un bond prodigieux.

◀ LES TRESORS POLONAIS SONT RETOURNES EN POLOGNE. Cette collection évaluée à plusieurs millions de dollars, et gardée depuis 1947 par le gouvernement de Québec, a été remise à ses propriétaires après nombre de polémiques, de démarches et d'interventions de toutes sortes.

◀ AUX ETATS-UNIS: PROGRAMME ANTI-CHOMAGE DE \$500 MILLIONS qui a été annoncé par Kennedy et qui sera présenté au Congrès d'ici peu.

◀ "LE CAPITALISME EST IMMORAL", selon le président de l'Union des coopératives du Canada, Ralph Staples, qui a ajouté que le gouvernement fédéral ne voulait pas reconnaître l'existence du mouvement coopératif au Canada et refusait d'adopter la législation nécessaire à l'établissement de coopératives nationalisées.

◀ LES POMPIERS DE LA VILLE DE MONTREAL par un vote de 559 contre 518 ont manifesté leur opposition à la signature d'une convention collective selon les offres faites par les autorités municipales.

◀ LA TELEVISION COMME MOYEN D'ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE LA SCOLARITE MONDIALE, telle est la résolution votée à l'unanimité par l'UNESCO à la récente conférence générale. Utiliser des techniques nouvelles pour diffuser sur des vastes étendues des programmes d'éducation.

◀ A POINTE-CLAIRE il est question qu'on installe une usine

(Suite à la page 2)



Vol. XXXVII — No 1

OTTAWA, JANVIER 1961

AVEC L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

Les hôpitaux ont-ils encore la liberté de négocier?

L'attitude de certains portent à en douter — Qu'a dit le gouvernement provincial? — Une raison ou un prétexte?

La mise en application de l'assurance-hospitalisation pose à tous les hôpitaux un certain nombre de problèmes administratifs. Il n'y a pas à s'en étonner; toutes les provinces du Canada ont fait la même expérience.

Mais certaines réactions de la direction, dans certains hôpitaux de la Métropole,

A l'arbitrage

"Nous vous offrons, ont dit les responsables de la direction, les conditions stipulées dans la décision arbitrale de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Et si

suscitent l'inquiétude des travailleurs syndiqués. En effet, les représentants des employés ayant exprimé le désir d'entamer des négociations pour le renouvellement de conventions collectives, ils se sont heurtés à certains endroits, par exemple dans les hôpitaux des RR. Soeurs de la Providence, à des réactions inattendues.

ces conditions vous paraissent inacceptables, il nous sera impossible de négocier. Vous devrez conduire l'affaire jusqu'en arbitrage."

Surpris par cet abandon subit d'une liberté fondamentale, celle de négocier librement, les représentants syndicaux ont voulu connaître les raisons d'une telle attitude:

"C'est simple, ont répondu les hôpitaux, cela dépend désormais du gouvernement. Les autorités de la province nous ont en effet prévenues que si nous décidons de négocier des conditions nouvelles, nous restions libres de le faire, mais que l'assurance-santé ne tiendrait pas nécessairement compte des augmentations de salaires dans les paiements qu'ils doivent nous faire. C'est pourquoi nous ne voulons pas négocier. Si l'arbitrage, par décision exécutoire, nous force à des augmentations, alors le gouvernement devra payer. Mais autrement, nous prenons un trop grand risque."

Qui négocie

Si telle était en fait l'attitude gouvernementale, il est certain que les hôpitaux auraient raison de se comporter ainsi. Mais alors, cela voudrait dire que les hôpitaux ont perdu la liberté de négocier. Cela voudrait dire aussi que le gouvernement se trouverait à fixer, à toutes fins pratiques, les salaires de tout le secteur hospitalier, ce qui est loin de paraître normal.

Aussi les représentants syndicaux ont-ils des doutes sur le bien-fondé des craintes exprimées par les hôpitaux mentionnés. D'abord, ils sont en contact avec d'autres établissements qui font affaire, eux aussi, avec

l'assurance-hospitalisation et qui continuent encore de prendre leurs responsabilités en matière de négociation directe; ensuite, il est plus que douteux que les autorités provinciales aient pris l'attitude qu'on leur attribue.

Une lettre

Tout le monde, dans le secteur hospitalier, connaît le texte d'une lettre qui mettait en garde la direction des hôpitaux contre toute négociation, sauf avec des unités proprement certifiées à cet effet.

Le but poursuivi est très clair: le Ministère voulait empêcher qu'au niveau des administrateurs, par exemple, se déclenche une course aux augmentations de salaires, ce qui à faire entériner le tout par l'assurance, une fois la chose faite.

Une exception

Mais l'exception mentionnée de façon expresse en faveur des unités certifiées, c'est-à-dire des syndicats d'employés, nous paraît très claire. Elle signifie que les autorités gardent une liberté entière, et par conséquent la responsabilité, au niveau des négociations directes.

Nous n'en sommes pas encore, jusqu'à nouvel ordre, à la suppression de la négociation dans les hôpitaux; ces derniers devraient au contraire s'unir avec les syndicats d'employés pour donner plus d'efficacité que jamais aux pourparlers directs. Pour nous convaincre du contraire, il faudrait produire en public les prétendues restrictions ou mises en garde du gouvernement.

D'ici là, nous refusons d'y croire.



C'EST BEAU UN PROGRAMME ELECTORAL, ENCORE FAUT-IL SAVOIR LE LIRE...

LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

d'assemblage pour automobiles soviétiques. Le projet a été soumis aux délégués de l'organisation soviétique d'exportation en visite à Montréal par le directeur général de la société montréalaise de construction Bousquet.

◀ **LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX** de Montréal a recommandé à ses membres d'accepter les offres de la ville. Les membres du syndicat se sont prononcés dans l'affirmative et ont accepté les offres.

◀ **UN CHANGEMENT FONDAMENTAL DANS L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE AU CANADA** au cours des dix dernières années a pour cause l'automatisation et les changements technologiques. Ces conclusions rendues publiques par le bureau fédéral de la statistique ont été confirmées par une étude du service de recherche du syndicat des métallurgistes d'Amérique.

◀ **DES COURS GRATUITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX SANS-TRAVAIL**, ont été mis sur pied et lancés officiellement par le ministre de la Jeunesse, à Montréal.

◀ **L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION A ENREGISTRÉ UNE BAISSÉ** considérable au cours de l'année 1960 à Montréal selon les statistiques fournies par la division des permis du Service d'urbanisme de Montréal.

◀ **LES BANQUES CANADIENNES ONT ÉTÉ ACCUSEES D'ANTISEMITISME** dans le domaine de l'emploi, par un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, M. G. R. Carroll, employé au ministère du Travail fédéral.

◀ **PROTESTATION DE HUIT JOURNAUX D'ISTANBUL**. En signe de protestation contre la nouvelle législation concernant la presse, qui porte sur la distribution de la publicité officielle et sur le statut des journalistes professionnels, huit des principaux quotidiens de cette ville n'ont pas paru durant trois jours.

◀ **AU DERNIER CONGRES LIBERAL**, 30% des délégués étaient des femmes. Selon la présidente nationale des femmes libérales, "c'est par principe" que les femmes n'ont pas tenu de réunions exclusivement féminines.

◀ **LE MECONTENTEMENT GRONDE AU CAP-BRETON**. A la suite de la nouvelle selon laquelle trois houillères seraient définitivement fermées avant la mi-août, la région industrielle du Cap-Breton est dans l'inquiétude.

◀ **OUVERTURE D'UNE ECOLE POUR PREPARER LES CANADIENS FRANÇAIS AU FONCTIONNARISME FEDERAL**. Un projet mis de l'avant par deux députés fédéraux laisse prévoir la possibilité que le gouvernement d'Ottawa ouvre une école en administration afin de préparer les Canadiens français à accepter les positions qui leur sont offertes au sein du fonctionnarisme fédéral.

◀ **RECOURS A L'ARBITRAGE**. Après un refus de la Davie Shipbuilding de négocier un nouveau contrat de travail avec le syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon, le syndicat a décidé, lors d'une réunion, d'avoir recours à l'arbitrage.

◀ **A-COTES DES GREVES EN BELGIQUE**. Un facteur intrigant dans la grève qui frappe la Belgique est la fuite du capital belge vers le Canada. De puissantes sociétés de finance placent leur foi et leurs francs dans l'aluminium, le ciment, et le pétrole canadiens au lieu de les placer dans des industries domestiques.

◀ **HAUSSES ACCORDEES AUX INSTITUTEURS**. La commission des écoles catholiques de Ville St-Laurent a révisé les échelles de salaires de son personnel enseignant. Des déboursés de l'ordre de \$130,000 sont prévus pour l'année scolaire en cours.

◀ **VICTOIRE DES REALISATEURS DE RADIO-CANADA**. Une sentence arbitrale rétablissant Fernand Quirion, réalisateur, au poste qu'il occupait lors de son congédiement il y a trois mois par la Société Radio-Canada, et cela avec plein salaire rétroactif, a été rendue publique par l'Association des Réalisateurs de Radio-Canada.

◀ **AIDE ACCRUE AUX FILS DE CULTIVATEURS**. Le ministre de l'Agriculture à Québec a pratiquement promis une

SYNDICALISME ÉTRANGER

LE SALAIRE remplace avantageusement la pitié

Trois syndicalistes britanniques partagent la fierté qui rayonne ces jours-ci de 90 manufactures. Ils sont parmi les directeurs de la Remploi Ltd., 25, Buckingham Gate, Londres, S.W.1, qui prétend "qu'il n'y a pas au monde une organisation semblable à la nôtre". Les 90 manufactures sont les ateliers de la Remploi qui emploient régulièrement des hommes et des femmes auxquels peu de firmes, même bienveillantes, pourraient offrir du travail, et leur fierté tient au fait qu'ils ont établi de nouveaux records de production, de ventes et de gains.

Les catalogues Remploi énumèrent des produits et services qu'on peut trouver dans des centaines d'autres catalogues. Cette liste va des brosses à la literie, des fenêtres métalliques aux porte-musiques de cuir, des meubles aux poêles électriques, et de l'imprimerie à l'emballage, du pressage à l'estampillage.

Mais la manufacture Remploi est réellement différente. Les trois quarts des personnes employées sont handicapées. Quelques-unes d'entre elles sont victimes de paralysie ou d'épilepsie, d'autres d'arthritisme ou de maladies de coeur ou des poumons. Plusieurs ont perdu un membre, d'autres ont subi des blessures qui les diminuent physiquement.

Un réconfort moral

Une grande proportion des travailleurs de la Remploi sont des tuberculeux, mais cette proportion se réduit si rapidement, par suite des méthodes modernes de détection et de traitement de cette maladie, que sept manufactures précédemment réservées aux victimes de la tuberculose sont converties de façon à accueillir tous les handicapés.

Parmi les nouveaux travailleurs de la Remploi figurent des malades mentaux atteints de schizophrénie qui sont entrés à l'usine après un cours de réadaptation. C'est là l'expérience la plus audacieuse entreprise par la Remploi, elle démontre les nouvelles conditions dans lesquelles sont traités les malades mentaux et offrent de nouvelles raisons d'espoir à des gens considérés autrefois comme incurables et condamnés à l'internement à vie.

législation plus favorable que la loi actuelle pour l'établissement des fils de cultivateurs.

◀ **CAMPAGNE LIBERALE DANS LES RANGS DES SYNDICATS OUVRIERS**. Au ralliement libéral à Ottawa, une campagne a été lancée pour vendre les idées du parti libéral aux succursales syndicales à travers le Canada, dans un effort pour devancer le Nouveau parti.

◀ **MECONTENTEMENT DE "K"**. Une révolution dans la politique agricole soviétique et une purge massive dans la direction des services de l'agriculture semblent imminentes à la suite d'une réunion orageuse où "K" s'en est pris aux dirigeants incompetents dans cette branche industrielle.

◀ **AMELIORATION DU SORT DES EMPLOYES D'HOPITAUX**. La Confédération des syndicats nationaux qui compte dans ses rangs 41 syndicats groupant plus de 9,000 employés d'hôpitaux dans la province de Québec, a déclaré que les employés d'hôpitaux ne doivent pas être oubliés lors des discussions de l'assurance-hospitalisation.

Remploi ne donne aucun traitement médical ou chirurgical, mais ce que Remploi procure à des centaines de femmes et d'hommes qui risquaient d'être complètement rejetés de la société, c'est un réconfort moral. Remploi remplace la tache d'encouragement sur l'épaule par un salaire réel.

Six mille travailleurs handicapés

La firme emploie maintenant plus de 6,000 handicapés qui ont été enregistrés par le Ministère du Travail comme impropres à l'emploi, sauf sous conditions spéciales. Le Ministère a aidé financièrement Remploi depuis que cette firme a ouvert sa première petite usine en 1946 et que 270 handicapés ont été mis au travail. Au cours d'une période de cinq ans, qui se terminera bientôt, le Ministère a fourni £1 million de capital et un subside annuel de £2.5 millions pour les dépenses courantes. Ces dons seront considérablement augmentés dans les cinq prochaines années.

Le reste des revenus de la firme Remploi provient de ses ventes qui ont, à la grande satisfaction de ses directeurs et employés, atteint cette année des chiffres records. Une augmentation d'un million de livres sterling a permis, pour la première fois, de dépasser le chiffre de ventes de £5 millions; laissant un gain supérieur au coût des salaires et des matières premières.

Ces progrès ont été réalisés sans tabler sur le bon coeur des clients, sans étiqueter les marchandises produites par les handicapés de prix fantaisistes, et sans non plus faire une con-

currence déloyale aux autres manufacturiers par des prix dérisoires. Remploi a un système de vente aux détaillants semblable à celui des autres firmes, et tire son succès de la qualité des marchandises et services qu'elle procure. Au cours des six dernières années, avec à peu près le même nombre d'employés, les ventes ainsi que la valeur de production nette par employé ont plus que doublé.

Relations avec les syndicats

A intervalles réguliers, les directeurs rencontrent des représentants de huit syndicats pour revoir ensemble les taux de salaires et de primes à la production. Il en résulte que les personnes handicapées ont vu porter leur revenu hebdomadaire moyen de 116 shillings à 150 shillings, en six ans.

Si le succès de la firme Remploi doit être démontré par des statistiques, les chiffres les plus importants sont ceux qui mentionnent que les trois quarts des employés de Remploi sont des personnes sérieusement handicapées, inscrites au Ministère du Travail, et que personne n'est jamais congédié à moins de manquements graves. Ses usines sont situées là où, d'après les registres ministériels, elles sont le plus nécessaires et la compagnie Remploi espère en ouvrir d'autres bien qu'elle reconnaisse qu'il ne soit pas facile, ni même possible d'atteindre ainsi tous les grands handicapés dont un millier environ — y compris des ouvriers agricoles — vivent dans des endroits isolés.

Remploi a fait un travail magnifique en rendant la dignité à des hommes et à des femmes qui, sans cette firme, auraient fort bien pu porter jusqu'à la fin de leurs jours le poids de leur inactivité et de leur inutilité au sein d'une société aussi active que la nôtre.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFEDERATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

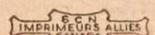
Paraît tous les mois

Directeur
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • VICTOR 4-2531

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par "LE DROIT",
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Le réseau anglais de Radio-Canada (télévision) présente ce mois-ci, tous les mercredis soir, une série d'émissions intitulée : **VISAGE DU MOUVEMENT OUVRIER**. Il s'agit, par cette série, de présenter aux téléspectateurs canadiens, de Vancouver à Terre-Neuve, ceux qui dirigent, à tous les niveaux, les centrales ouvrières canadiennes. A cette occasion, Roger Mathieu et Jean Marchand, président et secrétaire généraux de la C.S.N., apparaissent dans des interviews. Nos photos sont extraites de ces interviews elles-mêmes, au moment où les deux dirigeants s'entretenaient avec le professeur William Kilbourn, meneur de jeu de cette série.

Démenti par les faits

Lundi dernier, à la Chambre des communes, le ministre des Finances, M. Fleming, affirmait: "que la montée du chômage n'existait que dans la cervelle des députés libéraux".

Deux jours plus tard, soit mercredi, les statistiques de l'emploi révélaient que 8.2% de la main-d'oeuvre du Canada se trouvait en chômage, au 15 décembre dernier, avec un total de 528,000 travailleurs sans emploi. Ce triste record n'a jamais été atteint, un mois de décembre, depuis les années noires de la décennie 1930-1940.

Démenti par les faits, le gouvernement Diefenbaker va-t-il continuer de prétendre que le chômage est un effet de l'imagination ou va-t-il mettre en oeuvre tous les remèdes possibles ?

La C.I.S.C. et la C.I.S.L. dénoncent la persécution anti-syndicale de Franco

Un régime totalitaire et policier qui bafoue les libertés fondamentales — Des syndicats instruments du pouvoir

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens et la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), en face de l'aggravation continue des conditions de vie des travailleurs espagnols et d'un redoublement de la persécution anti-syndicale de la part du gouvernement franquiste, se sont entendues en vue d'une action commune de solidarité et d'appui aux travailleurs d'Espagne.

La CISC et la CISL ont, comme première mesure de cette action commune, adopté la Déclaration ci-jointe par laquelle

Déclaration commune sur l'Espagne

Tandis que plus de 20 années se sont écoulées depuis sa prise de pouvoir en Espagne par les armes, le gouvernement du général Franco redouble encore ses mesures policières et sa persécution antisyndicale, condamnant à la peine de mort des militants syndicalistes pour des faits vieux de vingt ans, qualifiant la grève de rébellion militaire et poursuivant devant des Conseils de guerre les travailleurs qui réagissent contre la détérioration chaque jour plus grave de la situation économique, l'augmentation du chômage et une misère accrue de la classe ouvrière.

Devant cette aggravation injustifiée du sort du courageux peuple espagnol, la Confédération internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) et la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.S.C.), représentant l'ensemble du Mouvement syndical démocratique des cinq continents,

ONT RESOLU de dénoncer conjointement au monde entier le régime totalitaire et policier du général Franco, qui bafoue ouvertement les libertés fonda-

mentales inscrites dans la Charte universelle des Droits de l'Homme.

La C.I.S.L. et la C.I.S.C.

DENONCENT en particulier le prétendu mouvement syndical espagnol, qui n'est en réalité qu'un instrument du parti au pouvoir pour le contrôle des travailleurs;

DENONCENT, en outre, l'appui donné au régime franquiste par plusieurs gouvernements démocratiques occidentaux qui l'ont fait entrer pour des raisons d'opportunité dans diverses institutions internationales et lui ont accordé l'aide financière considérable qui a permis sa survie.

La C.I.S.L. et la C.I.S.C. ont décidé d'unir leurs efforts pour appuyer activement les travailleurs espagnols groupés dans les organisations démocratiques dans leur lutte contre le régime totalitaire qui opprime l'Espagne.

Elles DECLARENT qu'elles ne reconnaîtront jamais ce régime comme étant l'expression de la volonté du peuple espagnol, qu'elles ne consentiront à aucun compromis avec le gouvernement de Franco et sa prétendue organisation nationale-syndicaliste et qu'elles ne recon-

naîtront jamais comme responsables des travailleurs, les chefs de ce soi-disant mouvement syndical.

Les deux Confédérations internationales syndicales S'ENGAGENT à redoubler leurs efforts auprès des Nations unies et des diverses instances internationales, notamment l'Organisation internationale du Travail, afin que les travailleurs espagnols soient en mesure, le plus rapidement possible, d'exprimer librement leur volonté et de choisir leurs véritables représentants;

DEMANDENT à toutes leurs organisations affiliées d'effectuer des démarches dans le même sens auprès de leurs gouvernements respectifs et de susciter parmi les travailleurs un courant d'entraide et de solidarité avec le peuple espagnol.

La C.I.S.L. et la C.I.S.C. s'engagent solennellement à poursuivre leur action solidaire jusqu'au rétablissement en Espagne, des libertés fondamentales et notamment de la liberté syndicale, afin que — dans la Liberté retrouvée — les travailleurs espagnols puissent choisir eux-mêmes et librement, la forme d'organisation qui leur convient

La C.S.N. commente:

L'assurance-hospitalisation et le personnel hospitalier

A défaut d'assurance-santé, nous devons, pour le moment, nous contenter de l'assurance-hospitalisation. C'est cependant un pas dans la bonne voie et qui améliorera sensiblement le sort de la population de cette province de même que celui des institutions hospitalières.

Il ne faudrait pas cependant que les employés d'hôpitaux, serviteurs du public, soient oubliés dans toute cette question.

Conscients de nos responsabilités à l'égard de tous les salariés, plus particulièrement les employés d'hôpitaux qui sont les plus mal payés du pays, la Confédération des Syndicats Nationaux, en étroite collaboration avec sa Fédération des Services, a fait des efforts considérables au cours de l'année qui s'achève, pour organiser le personnel de plusieurs hôpitaux.

Dans ses efforts pour améliorer le sort de cette catégorie de salariés, notre Confédération rencontre cependant une résistance opiniâtre et systématique de la part des administrations d'hôpitaux et aussi la timidité d'un trop grand nombre de tribunaux d'arbitrage.

Règle générale, les hôpitaux refusent d'accorder à leur personnel, par voie de négociations directes, les améliorations qui s'imposent. Dans presque tous les cas, les justes revendications des employés d'hôpitaux doivent être soumises à nos tribunaux d'arbitrage, ce qui implique des délais considérables et des décisions finales de la part des arbitres.

La responsabilité des tribunaux d'arbitrage est d'autant plus grande en ce domaine que leurs décisions sont exécutoires

et qu'elles s'appliquent à des employés que l'on a désarmés du droit de grève.

Trops de sentences arbitrales jusqu'ici ont consacré des injustices flagrantes, et frustré les employés en question d'améliorations légitimes et amplement justifiées par la preuve syndicale que, la plupart du temps, les représentants des hôpitaux sont impuissants à les réfuter.

Maintenant que le législateur a décidé de doter la population et les institutions hospitalières de l'assurance-hospitalisation, souhaitons que les administrateurs d'hôpitaux, ou à défaut de ceux-ci, les tribunaux d'arbitrage, entreprendront résolument de doter le personnel hospitalier de conditions de travail et de salaires convenables et comparables à ceux de la moyenne des autres travailleurs.

Les salaires et la concurrence sur les marchés mondiaux

(par Fernand JOLICOEUR)

En un temps de chômage intensif comme celui dont on souffre cette année, il n'est pas surprenant d'en entendre parler presque sans cesse. Chacun a sa façon de voir les choses, on propose mille et une solutions, des plus sérieuses aux plus absurdes. On voit même ressasser les vieilles idées libérales qu'on croyait démodées depuis longtemps. On ne manque surtout pas de faire écho aux préjugés qu'on a toujours eus contre les travailleurs. Ces pauvres gens n'ont pas assez d'être les victimes des crises économiques, il faut encore qu'on les accuse d'en être les responsables.

M. Diefenbaker

Qu'on entende au coin de la rue de sots commentaires sur la situation, passe encore, mais qu'on les retrouve dans la bouche d'un gouvernant, c'est à croire que le chômage détraque non seulement le système économique, mais aussi ceux qui ont charge de l'orienter. On a vraiment sursauté l'autre jour quand on a lu sur les journaux le discours de M. Diefenbaker aux représentants commerciaux de notre pays à l'étranger, que le ministre fédéral du commerce avait réunis en conférence à Ottawa. Au dîner offert à ces attachés d'ambassade, le 7 décembre dernier, dîner auquel on avait invité des industriels et des chefs ouvriers, M. Diefenbaker en profita pour suggérer à mots couverts aux travailleurs de ne pas demander d'augmentation de salaire qui mettrait nos produits en mauvaise position de concurrence sur les marchés mondiaux. Cette semaine, la Chambre de commerce canadienne s'est crue évidemment bien inspirée pour glisser dans son mémoire au gouvernement fédéral une note d'amertume à l'adresse du mouvement syndical qui, à son avis est coupable de la hausse des prix et de bien d'autres choses encore.

Le chat !

Et voilà le chat sorti du sac une fois de plus! Si nos produits ne se vendent pas, c'est qu'ils coûtent trop cher. S'ils coûtent trop cher, c'est que les salaires sont trop élevés. Voilà pourquoi



M. Raymond COUTURE, organisateur à la Confédération des Syndicats nationaux depuis 1946, vient de passer au service de la Fédération des Employés de Commerce où s'amorce présentement une grande campagne de recrutement parmi les "collets blancs". M. Couture connaît bien ce secteur, ayant participé à la mise sur pied du Syndicat des Employés de bureaux des Artisans ainsi qu'à la grève des réalisateurs de Radio-Canada.

les produits étrangers affluent sur nos marchés et les nôtres ne se vendent pas, ni chez nous ni à l'étranger. Le raisonnement est trop simple et des plus injustes. En maintes circonstances, des économistes ont prouvé que les salaires sont loin d'être le facteur prédominant dans le coût des produits et qu'ils sont bien rarement la cause de l'augmentation des prix. Nous n'allons pas revenir là-dessus dans ce court commentaire.

Au Japon

Rappelons cependant qu'on a publié une étude l'an dernier qui démontrait, par exemple, que le coût de la main-d'oeuvre japonaise était plus élevé que celui de la main-d'oeuvre canadienne. On expliquait en effet que si les travailleurs nippons gagnaient cinq fois moins que les ouvriers canadiens, ils produisaient cependant dix fois moins, dans le même temps. Ils coûtent donc deux fois plus cher à leurs employeurs. Et aussi, leur production est souvent de qualité inférieure et n'entre pas en concurrence avec la nôtre, la plupart du temps. A l'occasion de la grève du textile, l'an dernier, on avait aussi démontré que les tissus anglais entrant au Canada étaient de qualité supérieure à ceux de la Dominion Textile qui produisait plutôt du matériel à bas prix. Là encore, il n'y avait pas de concurrence. On pourrait multiplier ainsi les exemples. Le cas de la chaussure est peut-être différent, mais nous avons là justement un cas où les salaires de nos ouvriers sont très bas par rapport à ceux des autres industries. Une fois de plus les salaires n'ont rien à voir aux problèmes de la concurrence étrangère.

Pas de plan

Là où il y a cependant un problème, c'est au niveau de la politique gouvernementale en matière de commerce extérieur. On a vraiment l'impression que MM. Diefenbaker et Hees n'ont pas de plans définis en ce domaine. Au contraire, là comme ailleurs, le premier ministre se repose sur l'initiative privée. Il dit avoir confiance au flair des industriels pour trouver de nouveaux débouchés et il préfère demander aux travailleurs de se serrer la ceinture. Mais comment des industriels isolés, sans vue d'ensemble des marchés mondiaux peuvent-ils établir une politique canadienne de commerce extérieur? Seul le gouvernement peut le faire, c'est son rôle primordial, seul il a la compétence et le devoir de prendre en main les intérêts généraux du pays. Ni les employeurs ni les travailleurs ne peuvent remplacer le gouvernement.

Du crédit

Ce que bien des économistes et aussi les syndicats ouvriers ont suggéré au gouvernement, c'est de tenir compte davantage de la situation internationale actuelle dans ses relations commerciales. Par exemple, les pays de l'Amérique du Sud ont un grand besoin de nos produits. Et ils préfèrent toujours faire affaire avec nous plutôt qu'avec les Etats-Unis dont l'influence coûte trop cher à porter. Mais ils sont dans un état de sous-développement qui ne leur permet pas de payer comptant notre production. Il faudrait leur accorder des crédits à long terme qui leur permettent d'équilibrer leur propre budget avant d'être obligés de rencontrer leurs obligations envers nous. Pourquoi le gouvernement canadien hésite-t-il tellement à adopter une telle politique qui ouvrirait un nouveau marché aux possibilités immenses pour nos industries?

Elle conclut: "Devant la marche du temps, les évolutions des civilisations, il est grand temps que les hommes aient le courage de reconnaître qu'il ne s'agit plus de discuter sur les modes ou les mœurs d'autant mais de dégager des conditions d'ensemble une volonté de collaboration fraternelle et constructive de tous les éléments composant une population".

Le cas Cuba

Au moins pouvons-nous espérer que nos nouvelles relations commerciales avec Cuba démontreront l'avantage extrême que nous aurions à diriger nos exportations vers l'Amérique du Sud. Souhaitons cependant que la politique américaine n'influence pas notre gouvernement canadien et que nous sachions pour une fois voler de nos propres ailes.

Une nouvelle de dernière heure nous laisse cependant deviner que les Américains n'aiment pas du tout que nous cherchions à les concurrencer dans nos tractations avec l'Amérique latine. On vient d'apprendre qu'une union internationale de débardeurs veut boycotter le transport de nos marchandises à Cuba. C'est là une intrusion d'un syndicat étranger dans la politique internationale de notre pays où les intérêts des débardeurs comme tels n'ont rien à voir, mais où les intérêts des travailleurs canadiens dans l'ensemble sont en jeu. Il faudra que le gouvernement et le mouvement ouvrier canadien protestent contre une telle attitude.

Et il faut bien que le mouvement ouvrier continue de protester contre les accusations de toutes sortes qu'on lance à la tête des travailleurs. Le chômage ne se résorbera pas par une baisse de salaire, bien au contraire. Les salaires élevés ont toujours été un stimulant à la productivité des entreprises et l'un des meilleurs éléments de stabilité de notre économie. C'est grâce à eux qu'on peut absorber au moins en partie l'augmentation annuelle de la production canadienne. Il faut bien que quelqu'un ait de l'argent en poche pour acheter ce qui se produit. Le Conseil de productivité créé récemment à Ottawa ne réussira jamais mieux que le mouvement syndical lui-même à imprimer à l'industrie un mouvement d'adaptation aux nouvelles exigences du marché. C'est d'un conseil d'orientation économique dont nous avons besoin pour enrayer le chômage au Canada.

Une conférence internationale sur le travail féminin

(par Jeanne DUVAL)

Les sujets suivants étaient à l'ordre du jour: — La promotion de la travailleuse — La participation des femmes à l'activité syndicale — A travail de valeur égale, salaire égal — La formation professionnelle des travailleuses.

I—La promotion de la travailleuse

Mme Simone Troisgros (France) qui était l'auteur de ce rapport soulignait qu'il y avait lieu de travailler à faire disparaître la mentalité masculine qui, en théorie et en pratique, entend maintenir une discrimination entre les deux sexes. Ce qui par contre doit exclure tout autant l'esprit qui consisterait à rivaliser avec l'homme uniquement pour le supplanter que la formule du féminisme intrinsèque, donc maladroit parce qu'exagéré. Ces deux positions ne pouvant que retarder les droits d'une justice naturelle.

Elle conclut: "Devant la marche du temps, les évolutions des civilisations, il est grand temps que les hommes aient le courage de reconnaître qu'il ne s'agit plus de discuter sur les modes ou les mœurs d'autant mais de dégager des conditions d'ensemble une volonté de collaboration fraternelle et constructive de tous les éléments composant une population".

Le Comité de rédaction des résolutions (dont je faisais partie) a concrétisé ces données en demandant: — Que la C.I.S.C. incite toutes ses organisations affiliées à obtenir dans leur pays une législation sociale familiale dont les effets puissent apporter aux femmes la promotion dans la vie en général, de façon qu'elles puissent occuper les postes qu'on entend leur reconnaître sur le plan social, économique et politique de leur pays.

La Conférence reconnaissant la mission du syndicalisme qui est celle de défendre le travailleur, la travailleuse tels qu'ils se présentent à lui, a fait sien la déclaration de la C.I.S.C. qui entend que tout être humain, homme ou femme, a le même droit à la vie et, par conséquent, doit avoir les mêmes moyens pour assurer son existence en toute dignité.

11—Participation des femmes aux activités syndicales

Mlle Maria Najels (Belgique) énuméra dans son rapport les principales raisons pour lesquelles les femmes participent peu à la vie syndicale:

- 1—Dédoublage des tâches ménagères et professionnelles. 2—Composition des cadres trop masculins. Méthodes de travail, de discussion qui ne tiennent pas assez compte de la mentalité féminine. L'heure et le lieu de la réunion sont trop souvent déterminés au gré de la convenance masculine. 3—Mentalité des femmes elles-mêmes dont les mains appartiennent au travail mais non la tête et le coeur. 4—Une tradition de passivité qui reporte volontiers sur les hommes toute responsabilité.

N.D.L.R. — Mlle Jeanne Duval, vice-présidente de la Confédération des Syndicats nationaux, rend compte ici d'une session d'étude organisée par la Confédération internationale des Syndicats chrétiens et tenue à Ostende (Belgique). Elle y représentait notre mouvement et a participé aux délibérations en compagnie de déléguées venues de France, du Viet-nam, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie et du Luxembourg.

L'étude de ce rapport amena la Conférence à adopter les résolutions suivantes:

- 1—Que dans les organisations affiliées la C.I.S.C. recommandent l'effort d'adaptation nécessaire à la mentalité, à la psychologie et aux habitudes de vie des femmes afin de faciliter leur participation active à la vie syndicale et aussi de leur permettre d'assumer les responsabilités syndicales qui leur incombent. 2—Que la C.I.S.C. contribue à ce que les problèmes du travail féminin répondant aux aspirations particulières des travailleuses des différentes parties du monde soient abordés simultanément avec les problèmes généraux du travail. 3—Que dans tous les pays où s'étend l'influence de la C.I.S.C. soit entreprise une campagne destinée à faire prendre conscience aux femmes de l'importance de la contribution qu'elles apportent par leur travail à l'économie nationale.

III—A travail de valeur égale, salaire égal

Une abondante documentation fut remise aux participantes sur ce sujet. Comme la plupart étaient représentantes de pays européens, membres de la Commission économique européenne, la discussion a surtout porté sur l'article 119 du Traité de Rome et l'interprétation officielle qu'on en a faite en juillet '60.

De cette prise de conscience du problème il se dégage toutefois les constatations suivantes: 1—Partout dans le monde, le travail féminin fournit une im-

portante contribution à l'économie nationale sous toutes ses formes.

- 2—Un certain nombre d'affirmations qui ont présentement cours et qui dévalorisent le travail féminin, salaire d'appoint, le manque d'intérêt des femmes pour acquiescer une formation professionnelle qui en fera des travailleuses spécialisées, n'ont pas, loin de là, le caractère de véracité absolue qu'on leur accorde trop volontiers. 3—Tant qu'une enquête sérieuse (c.-à-d. scientifique) concernant ces avancées n'aura pas été faite, la travailleuse continuera à être la victime de discrimination en matière de salaire.

La Conférence demande donc à la C.I.S.C. d'insister auprès des organismes affiliés: 1—Pour qu'une étude approfondie du problème et qu'une enquête minutieuse soit faite pour établir la situation des travailleuses tant sous l'angle de l'égalité de rémunération que sur les objections qui sont formulées contre cette égalité de rémunération; 2—Que la réglementation en matière de convention collective impose l'obligation d'insérer une classification professionnelle objective dans lesdites conventions.

2ème résolution:

Que les organismes affiliés interviennent auprès des gouvernements n'ayant pas ratifié la convention no 100, en vue d'accélérer sa ratification.

3ème résolution:

La Conférence prie la C.I.S.C. d'insister auprès du B.I.T. pour que l'étude du problème sur la

Le chômage

Le chômage a certes constitué le problème numéro un pour les travailleurs canadiens au cours de l'année qui s'achève, et il apparaît qu'il en sera de même pour l'année qui va commencer.

base des situations réellement existantes soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail ainsi que des différentes commissions d'industries.

IV—La formation professionnelle

Présenté par Frau Rühl (Allemagne) ce rapport rappelait aux participantes: que ce qui est certain, c'est que de toute femme qui assume des fonctions dirigeantes et responsables il est exigé une somme bien plus grande de connaissances pratiques et de savoir théorique que de ses collègues masculins se trouvant dans une situation identique. Donc, pour avoir plus tard des chances de promotion, il faut que la jeune fille puisse bénéficier d'une formation scolaire égale à celle du garçon.

Ce rapport amena l'adoption des résolutions suivantes:

- 1—Que par tous les moyens à notre disposition nous attirions l'attention sur la nécessité d'accorder à l'instruction scolaire et à la formation professionnelle générale des filles autant d'intérêt qu'à celle des garçons. 2—Que l'enseignement technique et professionnel ainsi que les institutions d'orientation professionnelle soient accessibles sans discrimination tant aux filles qu'aux garçons. 3—Que les institutions internationales telles que le B.I.T., la C.E.E., l'I.F.E.T.A. et l'UNESCO soient invitées à se préoccuper de la situation découlant de l'accroissement continu de la main-d'oeuvre féminine et étudient en permanence la conséquence de l'intégration économique au point de vue des travailleuses. 4—Les participantes exigent que les ressources du fonds social de la C.E.E., notamment en vue de la réadaptation professionnelle soient utilisées au profit des femmes comme des hommes.

2ème résolution: Que les organismes affiliés interviennent auprès des gouvernements n'ayant pas ratifié la convention no 100, en vue d'accélérer sa ratification.

3ème résolution: La Conférence prie la C.I.S.C. d'insister auprès du B.I.T. pour que l'étude du problème sur la

base des situations réellement existantes soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail ainsi que des différentes commissions d'industries.

IV—La formation professionnelle

Présenté par Frau Rühl (Allemagne) ce rapport rappelait aux participantes: que ce qui est certain, c'est que de toute femme qui assume des fonctions dirigeantes et responsables il est exigé une somme bien plus grande de connaissances pratiques et de savoir théorique que de ses collègues masculins se trouvant dans une situation identique. Donc, pour avoir plus tard des chances de promotion, il faut que la jeune fille puisse bénéficier d'une formation scolaire égale à celle du garçon.

Ce rapport amena l'adoption des résolutions suivantes:

- 1—Que par tous les moyens à notre disposition nous attirions l'attention sur la nécessité d'accorder à l'instruction scolaire et à la formation professionnelle générale des filles autant d'intérêt qu'à celle des garçons. 2—Que l'enseignement technique et professionnel ainsi que les institutions d'orientation professionnelle soient accessibles sans discrimination tant aux filles qu'aux garçons. 3—Que les institutions internationales telles que le B.I.T., la C.E.E., l'I.F.E.T.A. et l'UNESCO soient invitées à se préoccuper de la situation découlant de l'accroissement continu de la main-d'oeuvre féminine et étudient en permanence la conséquence de l'intégration économique au point de vue des travailleuses. 4—Les participantes exigent que les ressources du fonds social de la C.E.E., notamment en vue de la réadaptation professionnelle soient utilisées au profit des femmes comme des hommes.

2ème résolution: Que les organismes affiliés interviennent auprès des gouvernements n'ayant pas ratifié la convention no 100, en vue d'accélérer sa ratification.

3ème résolution: La Conférence prie la C.I.S.C. d'insister auprès du B.I.T. pour que l'étude du problème sur la

“La protection des fonds (1) et autres biens syndicaux”

(par l'abbé Gérard DION)

Comment assurer une saine gestion des fonds syndicaux, les protéger contre une utilisation illicite et, en même temps, sauvegarder la liberté d'action syndicale contre une ingérence de la part de l'Etat? Question d'une brûlante actualité dans notre pays, comme à l'échelle mondiale. D'un côté, certains voudraient tout régler par voie de législation, et, à l'autre extrême, on se refuse à toute action gouvernementale. Le Conseil d'administration du Bureau international du travail a été saisi de cette question et a chargé un comité de mener une enquête sur les pratiques en vigueur dans les pays-membres. C'est le résultat de cette enquête qui est l'objet de cet ouvrage.

Le premier chapitre est consacré aux normes internationales existantes et le dernier contient les conclusions générales qui se dégagent de l'étude. Le corps de l'ouvrage, divisé en huit chapitres, examine la législation et la pratique en vigueur et en particulier les questions suivantes: sources des fonds et des biens syndicaux; fins auxquelles ces fonds et biens peuvent être affectés; administration interne; mesures volontaires permettant ou encourageant une gestion satisfaisante; surveillance de l'administration financière des syndicats par les pouvoirs publics; sanctions applicables en cas d'utilisation illicite des fonds syndicaux et en cas de non-observation des prescriptions légales; dévolution des biens syndicaux en cas de liquidation ou de dissolution des syndicats. "Deux annexes complètent l'étude. Le premier comprend les références aux lois et règlements cités; l'autre fournit une liste des principaux ouvrages à consulter".

Au cours de leur enquête, les rapporteurs ont observé que l'on peut constater une différence assez nette entre les deux grands groupes dans lesquels se classent les mouvements syndicaux du monde, différence qui s'explique par le degré de développement de leur pays respectifs, indépendamment de toute considération idéologique. D'une part, lorsque le syndicalisme a

vent s'abstenir de le faire tout en restant membres de plein droit et sans être désavantagés de ce fait."

Quant à la question si délicate de la surveillance de la gestion financière par les pouvoirs publics, les conclusions sont très sages et très prudentes: "La surveillance exercée sur l'administration des fonds généraux du syndicat par les pouvoirs publics ne devrait pas dépasser normalement le cadre des mesures nécessaires pour contrôler si le syndicat respecte les dispositions législatives expresses, par exemple s'il présente des relevés financiers annuels, et elle ne devrait en aucun cas porter atteinte au droit que l'on reconnaît généralement aux syndicats d'établir leurs statuts et leurs règlements intérieurs, d'élire leurs représentants en toute liberté et d'organiser la gestion de leur activité... Lorsque des sanctions peuvent être infligées à un syndicat qui utilise ses ressources à des fins illicites ou contrevient d'une autre façon aux dispositions législatives relatives à la gestion des biens syndicaux, ces sanctions, à l'exception de la révocation de l'enregistrement, devraient être infligées exclusivement par les tribunaux, en conformité de la procédure judiciaire régulière, et non par la voie administrative; les syndicats devraient avoir le droit d'interjeter appel devant les tribunaux de la révocation de l'enregistrement."

Alors qu'en certains milieux, on exerce des pressions sur l'Etat pour accroître les mesures législatives de façon à réglementer davantage l'action syndicale, avant de faire quoi que ce soit, il serait très utile de connaître l'expérience des autres pays contenue dans cet ouvrage et les conclusions des rapporteurs. (1) B.I.T. — Genève, 1960, 212 pages

L'OPINION OUVRIERE

L'année syndicale 1960

vue par J. MORIN, de la F.T.Q.

La "bombe" Secord

Heureusement que ces nouveaux syndicats de boutique ne sont pas les seuls à prôner le syndicalisme canadien. D'abord il y a la Confédération des Syndicats Nationaux. Puis ne l'oublions pas, 1960 a été l'année de ce que plusieurs appellent la "bombe Secord" dont le retentissement dépasse les cadres du syndicalisme. Rappelons à nos auditeurs que c'est en 1960, que M. Donald Secord, le secrétaire général de la grande Fraternité Canadienne des Cheminots, a demandé publiquement le rattachement du syndicalisme canadien, et la réorganisation du Congrès du Travail du Canada en une centrale forte, autonome et plus dynamique. M. Secord a en outre blâmé le CTC pour son attitude douceoureuse vis-à-vis les syndicats corrompus qu'il a expulsés presque à contre-coeur le printemps dernier.

Unité syndicale

L'unité syndicale constitue un autre problème que 1960 n'a su régler. Comment peut-on parler d'un syndicalisme vraiment pan-canadien s'il ne comprend pas dans ses cadres le bloc des 100.000 adhérents de la CSN qui résident presque tous dans le Québec? Cette division est d'autant plus injustifiable depuis le congrès de l'automne dernier au cours duquel la CSN a décidé d'elle-même de se déconfessionnaliser. Nous parlons tout à l'heure du rattachement patronal vis-à-vis du syndicalisme; 1960 a aussi été témoin d'un rattachement gouvernemental. Les lois antilouvrières ont sévi notamment en Colombie-Britannique, et à Terre-Neuve. Puis est survenu l'intervention du Parlement fédéral dans le conflit du rail. Cette intervention pour ainsi dire unilatérale, a carré-

ment privé les syndiqués d'avoir recours à leur droit de grève pour obtenir l'application des décisions arbitrales, sans rien imposer aux employeurs.

Aux attaques gouvernementales, au raidissement patronal, aux problèmes économiques comme le chômage, sur le plan politique le syndicalisme a répondu en décidant de fonder l'année prochaine un Nouveau Parti populaire à doctrine sociale et dirigiste; sur le plan de la négociation collective il a répondu en continuant à réclamer de meilleurs salaires pour hausser le pouvoir d'achat des masses, des heures plus courtes afin de remédier au chômage et aux effets de la mécanisation et de l'automatisation, et des mesures de sécurité sociale.

Education

Conscient de ses responsabilités civiques, en 1960 le syndicalisme a déployé une grande activité éducative auprès de ses adhérents, il a multiplié les journées d'étude, les écoles, les conférences de toute sortes, et il a entrepris des pourparlers sérieux en vue de la fondation d'universités ouvrières dans les deux langues officielles du pays. (La Vie Ouvrière, Radio-Canada)



ARVIDA

L'injonction est maintenue

— L'ALCAN DOIT CONTINUER SA RETENUE SYNDICALE —

Le Syndicat des travailleurs de l'Aluminium d'Arvida a gagné une deuxième manche, la semaine dernière, dans la lutte juridique qu'il a entreprise pour forcer la compagnie à continuer la perception des cotisations syndicales jusqu'au renouvellement de la convention collective en négociation.

On sait qu'à l'expiration de l'ancienne convention, l'Alcan avait continué d'assurer la perception mais que brusquement, trois mois plus tard, elle cessait de faire la perception.

Condition de travail

Le 23 décembre, le Syndicat se présentait devant la Cour pour représenter que la perception des cotisations syndicales constitue une condition de travail et que l'Alcan n'avait pas le droit de changer cette condition de travail en cours de négociation. Il obtint une injonction contre la compagnie et c'est le maintien de cette injonction jusqu'à ce que la question soit jugée qu'il vient d'obtenir encore, jeudi dernier.

Reconnu

C'est Me Roger Thibodeau qui

représentait le Syndicat devant le tribunal.

Les débats ont porté principalement sur la question à savoir si le texte de la convention collective concernant la retenue syndicale indique que cette retenue fait partie des conditions de travail acceptées de part et d'autre. Si tel est le cas, comme le prétend Me Thibodeau, la compagnie ne peut s'abstenir de faire la retenue syndicale, comme c'est le cas depuis le 1er janvier, même si le dernier contrat collectif de travail a expiré le 16 septembre 1960. Me Thibodeau a déclaré à la Cour que les clauses de sécurité syndicales avaient été reconnues par la Cour Suprême comme étant des conditions de travail et que, de ce fait, la compagnie n'avait pas le droit de les changer ou de les ignorer. "De quel droit, la

compagnie, après avoir continué la perception pendant trois mois après l'expiration des contrats, a-t-elle changé d'attitude le 1er janvier 1961", a fait remarquer le procureur du Syndicat. Ce dernier a continué: "Je suis obligé d'informer officiellement la compagnie que depuis le 23 décembre 1960, elle est sous le coup d'une injonction accordée par le juge Morin et je dois lui souligner qu'elle a méprisé ouvertement l'injonction du juge Morin en ne pratiquant pas la retenue syndicale du 1er au 10 janvier 1961".

Deux raisons

Pour justifier la demande d'injonction du Syndicat, Me Thibodeau a mis de l'avant les deux points suivants:

— Il y eut changement illégal.

— Si l'injonction n'est pas accordée, la partie requérante en subira un dommage sérieux, puisque selon le syndicat, la perception de la retenue syndicale n'est pas possible en dehors des heures de travail et que, de plus, le syndicat, ne recevant pas la cotisation syndicale pendant un mois, trouverait la mort.

Le congrès spécial se prépare

Tout le monde sait que la C.S.N. doit tenir en septembre prochain un congrès spécial consacré tout entier à un seul problème: la réforme de ses structures.

En prévision de ces assises, qui compteront sûrement parmi les plus importantes jamais tenues par notre mouvement, l'Exécutif vient de faire tenir à tous les corps affiliés les questionnaires d'une vaste enquête. Il s'agit de savoir, avant de modifier quoi que ce soit, la situation exacte de la C.S.N. au moment présent.

Les réponses à ces questionnaires permettront donc de constituer une documentation complète, exacte et à date sur laquelle le congrès spécial pourra se baser pour étudier la question.

Dans la brochure consacrée aux questions apparaît aussi une importante préface de Jean Marchand dont le passage suivant est extrait:

Position du problème

Avant de vous donner des indications plus précises sur le questionnaire, et la façon de le remplir, il n'est pas superflu, nous

semble-t-il, de bien poser le problème des réformes de structures.

Il est normal qu'un mouvement comme le nôtre, après quarante ans d'existence, revise ses positions et ajuste ses cadres suivant les besoins du milieu et le contexte dans lequel il doit vivre et se développer. Tous les mouvements ouvriers, à un moment ou l'autre de leur histoire, ont dû en faire autant.

Les organisations syndicales de travailleurs, dans leurs structures, varient considérable-

ment d'un pays à un autre. Ces structures sont influencées non seulement par le tempérament national mais également par les conditions géographiques, démographiques, industrielles et même juridiques de leur milieu. Ainsi, la Confédération française des travailleurs chrétiens n'est pas construite de la même manière que la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique. Cette dernière exerce son activité dans un pays bilingue, dont la population est très concentrée sur un territoire restreint. La Confédération française s'étend sur un pays beaucoup plus vaste dont la population unilingue est beaucoup moins dense. Les organisations américaines se sont constituées en tenant compte des caractéristiques des Etats-Unis. Ces conditions différentes ont amené les travailleurs à bâtir leurs organisations de façon à tenir compte de leurs besoins propres. C'est pourquoi nous rencontrons tellement de variantes dans les structures du mouvement ouvrier. Dans tel pays, la confédération aura plus de pouvoirs et d'influence que dans un autre; ici, nous rencontrons des fédérations professionnelles très fortes et une confédération plus faible; là, nous constatons que les syndicats de base ont une grande autonomie alors que, dans un autre cas, ils sont dépendants d'une organisation centrale puissante.

En somme, les travailleurs qui ne sont pas des théoriciens mais des hommes pratiques et réalistes ont sagement adopté les structures de leur organisation syndicale à leurs besoins et à leur milieu. Il ne faut pas oublier cette vérité fondamentale que les organisations syndicales existent pour les travailleurs et non les travailleurs pour les syndicats.

UNE OPINION

"Il y a quelques jours, le gérant général d'une grande société de l'industrie du minerai de fer déclarait, au cours d'un discours, que sa compagnie avait décidé de recourir au capital américain pour y trouver les sommes requises, puisque personne au Canada n'allait fournir le capital voulu. Il ajoutait que s'il avait fallu attendre le capital canadien, l'exploitation du minerai de fer n'aurait jamais eu lieu. Jamais, c'est long. La leçon à tirer de tout cela, ce n'est pas, à mon avis, qu'il est bien ou nécessaire de recourir au capital étranger pour développer nos ressources ou notre industrie, mais qu'il faudrait prendre les dispositions voulues pour s'assurer que le capital canadien se dirige vers ce secteur du développement et de l'emploi qui offre à l'économie canadienne les meilleurs avantages.

"Il serait peut-être bon de se rappeler que de 1940 à 1946 le Canada a financé tout son effort de guerre à même ses propres ressources, a entrepris un immense développement de plusieurs des secteurs les plus avancés de l'industrie et, par-dessus tout cela, est devenu, pendant cette période sur une large échelle, un exportateur de capitaux sous forme de dons ou de prêts à nos alliés."

JAMES COYNE,

gouverneur de la Banque du Canada.

Des cartes s.v.p.

A l'occasion de la distribution des reçus d'impôt (cotisation syndicale) les responsables sont priés de faire signer, par les membres qui ne l'ont pas encore fait, les cartes d'abonnés au journal **Le TRAVAIL**.

L'occasion est favorable et chaque nouvelle carte signée constitue une économie pour votre journal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1960

PASSIF

Envers le public:	
Dépôts.....	\$727,307,564
Divers.....	4,551,616
	<u>\$731,859,180</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits in affectés.....	43,883,343
	<u>\$775,742,523</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$118,228,293
Valeurs de gouvernements canadiens (dément amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel.....	266,104,733
Prêts commerciaux et autres avances.....	379,532,899
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles sociaux et divers.....	11,876,598
(déduction faite des amortissements)	
	<u>\$775,742,523</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1960, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille.....	\$ 6,919,910
Moins:	
Amortissement des immeubles sociaux.....	\$ 815,746
Provision pour impôt sur le revenu.....	3,035,000
	<u>3,850,746</u>
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 3,069,164
Dividendes.....	\$ 1,598,192
Dividende spécial de 40¢ par action.....	400,000
	<u>1,998,192</u>
Report à nouveau.....	\$ 1,070,972
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1959.....	812,371
	<u>\$ 1,883,343</u>
Porté au Fonds de réserve.....	1,000,000
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1960.....	\$ 883,343

FONDS DE RÉSERVE

Solde créditeur au 30 novembre 1959.....	\$ 31,712,758
Prime d'émission.....	287,242
Transport du compte Profits et Pertes.....	1,000,000
	<u>\$ 33,000,000</u>

Le gérant général,
ULRIC ROBERGE

Le président,
CHARLES ST-PIERRE



C.N.T.U. PRESENTS BRIEF TO ROYAL COMMISSION ON PUBLICATIONS

In a brief presented by the Confederation of National Trade Unions CNTU, to the Royal Commission for the investigation of American publications in Canada the union called attention of the Commission to the fact that this particular labor movement represented workers in the sheet metal industry, the mining industry, textiles and clothing industries, workers in the professions as well as the white collar workers.

Continuing, the brief said therefore our Confederation is greatly interested in the formation of your Commission first because our movement finds itself directly concerned in the problems which you have under study, because several thousands of our members are earning their living in the journalistic field which includes printing and distributing.

In addition to this the Confederation of National Trade Unions CNTU publishes a periodical which is considered one of the most powerful and influential labor newspapers in Canada. The brief then called attention to the existing situation of periodicals in Canada. The work of your Commission, the brief continued, has caused many commentaries on your work, and has revealed charges of anti-Americanism to be heard.

Other subjects covered in the CNTU brief were the situation in relation to French Canada, the

liberty of the press, restrictive measures, encouraging publications, "Canadian Editions", the maintenance of an industry, distribution and offering a choice. **Commission holds final hearing**

The Royal Commission on Publications — described as "the haves versus the have nots" — opened final hearings as *Le Travail* went to press the beginning of this week with the haves explaining why they have it.

The Commission, headed by Ottawa Journal President Gratton O'Leary, has been stumping the country to find what is needed to foster the Canadian magazine industry.

The Canadian magazine industry has presented a steady procession of complaints against unfair competition from imported magazines — particularly magazines which carry Canadian advertising in split-run editions aimed at the Canadian market.

TIME Magazine (Canada Edition) has borne the brunt of criticism, either implied or direct, and its supporters will be out in force at the hearing, which was held in the historic railway committee rooms of the Parliament Buildings.

Henry Luce, Editor-in-Chief and owner of TIME, will take the stand with the assistance of R. T. Elson, of London, Roy Alexander of New York, and Lawrence Laybourne, of Toronto.

John M. Scott, senior Canadian writer of TIME will present a se-

parate brief on his views of the TIME production in Canada.

During the preliminary hearings last year, Commission member George Johnston set the tenor of the Commission's criticism of American magazine by saying he could put out TIME'S Canadian edition himself, in one day.

Mr. Scott is expected to dispute this point. After the TIME case is presented, rebuttals will be made by the Canadian competition such as McLean-Hunter, the Canadian Periodical Press Association, the Business Newspapers Association, the Star Weekly and Week-End Magazine.

The rebuttal briefs are expected to hammer the points that the mail rates are inequitable and that the editorial copy is dumped and advertising sold at fire sale rates, in American-Canadian editions.

The Royal Commission's across Canada trip yielded reams of testimony — much of it repetitious — and columns of controversy — some of it acrimonious.

But the Commission now stands near the end of the paper chase, and within three weeks the business of writing the report and making the recommendations will be under way.

What the recommendations will be is pure speculation, but one thing is certain, TIME magazine is expected to be affected.

Their marshalling in Ottawa of top-level executives is proof of the point.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That an employee was re-hired on orders from the Quebec Labor Relations Board. For the first time in the history of Quebec an autobus company was obliged to re-hire one of its chauffeurs who was illegally discharged from his job.

That a project for legislation will be presented to the Provincial Government to allow pensions to be paid to widows and unmarried women from the age of 60.

That the Polish treasures have been returned to that country by the Provincial Government. The collection had been held in Canada since 1947 by the government of Quebec and was valued at many millions of dollars.

That Capitalism is immoral according to Ralph Staples, president of the Co-operative Unions of Canada.

Staples added that the Federal Government did not want to recognize the existence of the co-operative movement in Canada and refused to adopt the suggested legislation necessary to establish national co-operatives.

That Montreal firefighters by a vote of 559 against 518 do manifest their opposition to the signing of a collective labor agreement which was offered them by the City of Montreal administration.

That the Municipal Employees Union of Montreal CNTU advised its members to accept an offer made by the city administration. The members of the union agreed to the suggestion and voted in the affirmative to accept the offer.

That courses without any charge will be furnished to the unemployed professionals as announced by the Provincial Minister of Youth.

That Canadian banks have been accused of anti-semitism by G. R. Carroll, employed by the Department of Labor in the Federal Government.

That the City of Pointe Claire is considering the building of an assembly plant for Soviet manufactured automobiles. The project was submitted to the city fathers by a Soviet trade delegation.

That wage increases have been accorded the teachers of St. Laurent by the Catholic School Commission of that city near Montreal. A revised salary scale has been set up for its teaching personnel. The salary increases will total \$130,000.

That the recent Liberal Rally held in Ottawa launched a campaign to sell the idea of the Liberal Party to the labor movement across Canada.

That after a refusal by the Davie Shipbuilding Limited of Lauzon, the National Shipyard Workers Union CNTU have decided, at a general meeting to seek arbitration. The company had refused to negotiate for the signing of a new collective labor agreement.

PAY-PACKET WHICH TOPS THE "CHIP-ON-SHOULDER" FEELING

Three trade unionists are sharing in the pride that is glowing with new warmth these days in 90 of Britain's factories. They are among the directors of Remploy Ltd., 25 Buckingham Gate, London, S.W.1, which boasts "there is no other organization like ours in the world". The 90 factories are the Remploy workshops which give regular employment to men and women for whom few firms however willing, can find work, and the pride comes from having set new records of output, sales and earnings.

Remploy catalogues list products and services that can be found in hundreds of other catalogues. They range from brushes to bedding, metal windows to leather music cases, furniture to electric fires and from printing and packaging to pressings and stampings.

But a Remploy factory is something really different. Three quarters of the men and women employed are severely disabled. Some are victims of paralysis or epilepsy, others suffer from arthritis or diseases of the heart or lungs. Many have lost a limb, hundreds have other bad crippling injuries.

A Boost to Morale

A high proportion of Remploy workers are tuberculosis sufferers, but the proportion has been shrinking so fast with modern methods of detecting and treating this disease that seven factories previously reserved for victims of tuberculosis are now being converted to accept all types of disabled persons.

Among new recruits at the Remploy work-benches are mental hospital patients suffering from schizophrenia who have been taken into the factories

after a course of rehabilitation. This is the most challenging experiment yet for Remploy. It demonstrates the new approach to mental illness and offers new prospects to people once regarded as incurable, and as condemned to spend their lives in custody.

Remploy gives no treatment, medical or surgical. What it does give is a vital boost to the morale of men and women whose heavy disabilities might otherwise drag them down into permanent dejection. It replaces the "chip on the shoulder" with a pay-packet in the pocket.

Six Thousand Disabled Workers

Remploy now gives work to more than 6,000 disabled workers who have been registered by the Ministry of Labour as unfit for employment except under special conditions. The Ministry has helped to finance Remploy from the time when it opened its first small factory in 1946 and 270 disabled people were given a start on productive work. For a five-year period, which is now coming to an end, the Ministry provided 1 million for capital expenditure and an

annual grant of 2.5 million for running expenses. These grants are to be increased substantially in the next five-year period.

The remainder of Remploy's income comes from its sales, and to the delight of its directors and workers these have now reached record figures. An increase of 1 million in the last financial year took sales above the 5 million mark for the first time and allowed the organization, again for the first time, to say that its earnings had exceeded the cost of wages and raw materials.

This progress has been achieved without battering on the good nature of customers by charging fancy prices for the products of the disabled, and without being unfair to other manufacturers by undercutting. Remploy sells through ordinary retail outlets like any other company, relying for its success on the quality of its goods and services. In the past six years, with about the same labour force, it has more than doubled its income from sales, and the value of the net output per head has also more than doubled.

Liaison With Unions

At regular intervals the di-

DUPUIS FRERES ASKS SPLIT IN STAFF FOR BARGAINING

Dupuis Frères Limited, Montreal's largest French Canadian Departmental Store, has asked the Quebec Labor Relations Board to separate the Mail Order Department from the remainder of its store for labor contract bargaining purposes, it was learned the beginning of this week.

At present, the National Union of Commercial Employees CNTU is recognized as bargaining agent for all the company's employees.

The management of Dupuis Frères has always maintained the Mail Order Department should be a separate bargaining unit.

Chief union negotiator, Gerald Picard, is currently studying the situation and may issue a statement on the situation in a day or so.

rectors meet representatives of eight trade unions to review wage rates and incentive pay schemes and, as a result, the average amount a disabled person can earn in a week has risen from 116 shillings to 150 shillings in six years.

If the success of Remploy is to be assessed in statistics the figures that matter most are those which show that Remploy has on its pay-roll three quarters of all the severely disabled people who have registered with the Ministry of Labour and nobody is ever dismissed except for gross misconduct. Its

factories are sited at places where the Ministry's register shows the need is greatest and it has ambitions to open more factories, although it recognizes that it may not be possible to reach all the badly disabled, 1,000 of whom, including injured farm-workers, live in isolated places.

Remploy has done a wonderful job in restoring the self-respect of men and women who, but for its activities, might well have carried with them to the end of their days the burden of being idle and useless in a busy and productive world.

'FOOD AND FREEDOM' STUDY WARNS THAT HUNGRY PEOPLE GO TO WAR

"Food and Freedom" is the title of a newly released study by the Conference on Economic Progress.

It is a thorough review of how United States farm production is linked closely to world plenty and peace.

The study was directed by Leon Kayserling and his associates who also made the study of our industry that will soon appear in several union publications in the United States and Canada as a series.

Keynote of the food study is that present policies of mismanagement have created huge stocks of surplus food that are not being properly used.

In addition to the cost of maintaining such a surplus failure to develop more equitable distribution could very well shatter the peace of a

world in which too many hungry people are demanding bread.

In a letter transmitting a copy of the study to the vice presidents, regional directors, Field Staff, Local unions, Joint local executive boards and State Councils, the General President of a large American brewery workers' union commented: "This study is of particular interest in combatting starvation and to strengthen freedom in the underdeveloped free world, but also because the study indicates the very large contribution which better management of our food supply can make towards full employment and a higher rate of economic growth in North America".

The "Food and Freedom" study proposes a sweeping approach to the farm problem and underscores the need for

understanding that it is not a problem which concerns farmers only but is a national and international matter with roots in every segment of our society and the world.

The study presents a detailed blueprint of how management of our food production may be shaped into an instrument of peace by the proper use of our plenty.

There is also grim warning of consequence if our food policies continue to drift and nothing is done to distribute supplies to people who are hungry.

If any of our readers wish to secure a copy of the study they may be obtained by communicating with the Conference on Economic Progress, 1001 Connecticut Avenue, N.Y., Washington, (6) D.C.

AUSTERITY BILL IS PASSED IN BELGIUM

A press despatch received from Brussels, Belgium as Le Travail was going to press has announced that the Chamber of Representatives has approved the government's economic austerity bill despite 24 days of Socialist-led protest strikes.

The controversial bill will not become law until King Baudouin signs it following Senate debate and approval expected to take until the middle of next month.

Baudouin met with Senate President Paul Struye and Catholic Finance Minister Jean van Houtie at Laeken Palace before the lower house went into session for the vote.

The bill was adopted by

115 votes to 90 with one abstention.

The two-year-old Catholic Liberal coalition government of Premier Gaston Eyskens normally controls 125 of the chamber's 212 seats. Opposition Socialists numbers 84.

Among the 90 adverse votes were six Liberals as well as all the Socialists present, the two communist members and one Flemish Nationalist.

The vote was taken in the wake of developments indicating of continuation of the general strike against the bill and a growing secessionist movement in the country's socialist dominated protestant and industrial Wallonia southland.

Socialist Party President Leo Collard who had been expected to make a conciliatory speech in parliament visited ailing President Gaston Eyskens session.

But when Collard took the floor he accused Eyskens personally of leading "the country from failure to failure" and declared:

"If everyone could vote as he thought, the bill would have lived only a few minutes. But the Prime Minister held out invoking legality."

Collard declared: "The nation is no longer behind the government. It is therefore essential that men of goodwill meet immediately and agree to jointly seek solutions".

Kennedy Picks Union Lawyer For Labor Post

President-elect John F. Kennedy has selected for his Secretary of Labor, a man generally acknowledged to have had key roles in the last big strike and in the AFL-CIO merger several years ago.

Kennedy chose Arthur J. Goldberg, 52, general counsel for the United Steelworkers' Union and special counsel to the AFL-CIO.

Outgoing Secretary of Labor,

James P. Mitchell, had high praise for his successor. In a wire to Goldberg, Mitchell said:

"We all believe that President-elect Kennedy could not have made a better appointment". Goldberg is credited with having a major hand in the ousting of Communist-dominated unions from the CIO in 1949 and in expelling the International Teamsters Union and two other unions from the

AFL-CIO on charges of corruption.

In a recent speech before the National Association of Manufacturers, Goldberg called for the establishment of a tripartite national council of distinguished labor, management and public leaders to promote better management-labor relations.

The choice of Goldberg as Secretary of Labor has met with general approval by the American labor movement.

Stock Exchange President Agrees With Suggestions Made By Unions

The President of the Montreal and Canadian Stock Exchange recently said he favors deficit financing and government spending to expand the public sector of the economy.

In a statement reported in the Toronto "Star", Eric Kie-

rans called for more social capital more government building of schools, hospitals, highways and other such items. Business itself cannot reverse the present downward trend of the economy, he said. Its up to the government to take a lead.

Mr. Kierans views correspond closely to the views of the Canadian labor movement.

The unions were ridiculed for suggesting deficit financing and more social capital at the recent unemployment conference called by Prime Minister

NEWS & VIEWS

From Canada & Abroad

GALS WIN STRIKE FOR BEER BREAK!

Beer foamed into a labor dispute, when twenty-six women employed by a London, England, shampoo plant went on strike to win a beer break.

It seems the firm used beer in manufacturing a hair shampoo and the gals dipped their tea cups into the beer vey now and again.

When the boss got wind of it he hit the ceiling and insisted that the beer was not to be used for anything but the shampoo.

The girls had other ideas. They told him it was inhuman to deny them a sip of beer and as one of the gals put it "it makes your mouth water to not be able to have a sip of beer".

The gals struck for a beer break and after a brief struggle, the boss gave in. Now the gals get a noon beer break, with their very own beer furnished by the company and no longer have to sneak it out of the supply intended for milady's shampoo.

NEW PARTY FUND LAUNCHED.

A union drive to raise \$250,000 or more for the New Party has been launched in Ottawa. All the major unions in Canada have been asked to accept quotas which they will raise themselves on a dollar-per-member basis.

A National Committee backed by CLC President Claude Jodoin has organized the drive for funds which are designed to help establish the New Party on a firm financial footing.

The New Party's founding convention is scheduled for July 31 August 4 1961. The drive will run from January 1 to March 31, Campaign Director Morden Lazarus has announced.

C.C.F. FIGHTS FOR PORTABLE PENSION PLANS.

The C.C.F. served notice in the Ontario Legislature that the party will renew its fight for legislation ensuring that all private industrial pension plans are portable. On portable pension plans Ken Bryden of the C.C.F. party explained that the Party's bill would provide that where a pension is in effect, every employee will be eligible for inclusion within a year after commencing work at the firm. Upon inclusion, all contributions made on his behalf either by himself or his employer, must be fully vested in him.

If he quits or is discharged these contributions will be made available to him in the form of an annuity payable on retirement. Bryden said his bill would provide a greater amount of security in old age.

HOUSING PROJECTS STARTED FOR THE AGED IN ONTARIO.

An 11-suite apartment for senior citizens has been started in Orangeville, Ontario by the co-operative backed Twin Pines Apartments Limited and the Orangeville branch of the Canadian Legion.

Twin Pines Apartments, a company six months old and backed by United Co-operatives of Ontario has also made a start on a similar apartment building in Dundalk with the co-operation of the Dundalk Credit Union.

Construction was started December 1 after six months of planning and preparation. Completion date is set for May 1 1961. Each apartment will have four one-bedroom suites for couples and seven bachelor apartments. All suites will have an equipped kitchenette but are otherwise unfurnished. The general contractor is Co-operative Services of Weston, but 90 per cent of materials and labor are being procured locally.

Monthly rents in the Orangeville project (where the land was donated by the Canadian Legion) has been set at \$41.25 for the bachelor apartment and \$47.25 for the one-bedroom suites. Monthly rents at Dundalk will be \$5.25 higher per suite. Rents include heating and water. Interest in the projects is widespread with at least a dozen other communities in various stages of planning for similar apartments for senior citizens.

BACKED BY LABOR, 3 CANDIDATES WIN IN VANCOUVER.

Candidates backed by organized labor topped the polls for city council, school board and park board in the recent municipal election held in Vancouver.

In the council race, Halford D. Wilson, on the non-partisan ticket was returned as an alderman for his 20th year by a vote of 54,519.

Likewise John Henderson with support of the NPA and civic voters association as well as the unions was returned to the school board by a vote of 63,878. Arnold Webster on the NPA ticket also regained his park board seat with a vote totalling 63,334.

WORKING CAPITAL SETS NEW PEAK IN U.S.

Despite the economic recession the net working capital of American corporations exclusive of banks, and insurance firms, "continued to increase" in the third quarter of 1960. In the securities and exchange commission reported last week aggregate working capital reached \$132,500,000,000, a new all-time high, up one point three billions over the previous quarter.

In addition, the corporations invested \$7.3 billions in plant and equipment, almost 80 per cent of which came from internal sources — "retained earnings and depreciation accrued".

Thus, the companies had to borrow very little for expansion.

Diefenbaker.

Yet the labor movement has now won public support from the President of the Montreal Stock Exchange.

The government may have to spend more money than it collects over the next two to five years to fight off our current

deflation, the newly elected commercial leader said.

"People don't realize how serious the situation is". He said: "General industry is in a bad state. There is too much over-organization, patterned after American firms".